

Retraites : l'UNSA rencontre le Premier ministre

Une délégation de l'UNSA conduite par Luc Bérille a rencontré le Premier ministre, le vendredi 5 juillet, dans le cadre des concertations sur la réforme des retraites.

En préalable, l'UNSA a rappelé son attachement à notre système par répartition. Cette conviction l'amène à considérer comme indispensable d'en garantir le financement pour en assurer la pérennité et la crédibilité.

Pour l'UNSA, cela passe par des efforts justement répartis entre toutes les catégories de la population et des mesures de justice qui en facilitent l'acceptation sociale.

C'est au regard de cet équilibre général des décisions que prendra le gouvernement et de leurs conséquences, que l'UNSA émettra son jugement sur la réforme projetée.

Dans cette perspective, l'UNSA a rappelé au premier ministre ses remarques sur les pistes développées par le rapport Moreau.

Elle a rappelé son hostilité à toute nouvelle mesure d'âge, qui, dans le contexte actuel de progression du chômage ne pourraient qu'accroître les difficultés des seniors et mettrait encore plus en péril les comptes de l'assurance chômage.

Elle a indiqué qu'au nom du principe-même de la répartition, une évolution, au-delà de 2018, du nombre d'années d'activité nécessaire à la liquidation des retraites à taux plein pouvait se comprendre pour tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie. Mais, outre la nécessité absolue de son caractère progressif, celle-ci doit rester dans le domaine du réalisme : à ce titre, l'hypothèse, évoquée par le rapport Moreau, d'une durée d'activité portée à 44 ans, est, pour l'UNSA, inacceptable.

En tout état de cause, et a fortiori si la piste de l'augmentation de la durée d'activité devait être retenue, l'UNSA demande des mesures de justice permettant de valider des trimestres supplémentaires pour les jeunes et les salariés à carrières discontinues : périodes d'apprentissage, de formation en alternance, de certains stages professionnels dans le cadre des études, validation plus importante de périodes de chômage non indemnisé (actuellement plafonnées à 8 trimestres), de congés maladie ou maternité.

L'UNSA est également favorable à une meilleure prise en compte, pour la durée d'activité, du temps effectivement travaillé, plutôt qu'un pourcentage du smic. Cette mesure permettra aux salarié(e)s à temps partiel de cumuler des trimestres. Rappelons que les femmes sont les plus concernées par le travail à temps partiel, parfois contraint.

Concernant les avantages familiaux et conjugaux, l'UNSA n'est pas hostile à ce qu'ils soient revisités, notamment en gommant les aspects proportionnels aux revenus qui favorisent les plus aisés. Mais l'objectif serait d'amener plus de justice, pas de réaliser des économies : cela implique des ajustements sans diminution de la masse globale des dépenses.

L'UNSA a manifesté son accord à une augmentation des cotisations répartie entre employeurs et salariés progressive mais limitée afin de réduire les effets potentiels sur la consommation et l'emploi (0,1% par an pendant 4 ans).

Elle a attiré l'attention du gouvernement sur la nécessité de maintenir le pouvoir d'achat des pensions les plus modestes et, donc, fait part de ses réserves sur une désindexation temporaire de l'ensemble des retraites de base.

Concernant les retraités, elle a rappelé son accord pour un alignement du taux supérieur de la CSG des retraités (6,6%) sur celui des actifs, mais sous réserve que cette recette soit affectée au financement du risque « perte d'autonomie » et qu'il soit tenu compte de l'augmentation de 0,3% déjà réalisée.

L'UNSA a indiqué qu'elle n'était pas favorable à la remise en cause de l'abattement de 10% pour le calcul de l'impôt sur le revenu des retraités, du fait notamment des effets induits par cette mesure qui rendrait imposable un grand nombre de retraités. Elle rappelle sa revendication d'une réforme globale de la fiscalité.

Concernant le secteur public, l'UNSA a rappelé son opposition ferme à la remise en cause du mode de calcul des retraites sur les six derniers mois. Celle-ci n'a aucune justification dès lors qu'à carrière égale, le taux de remplacement du secteur public est très voisin de celui du secteur privé, comme le rappellent, après le rapport du COR, le rapport Moreau.

L'UNSA a favorablement accueilli les propositions du rapport Moreau pour la prise en compte de la pénibilité qui recourent sa propre approche. Il s'agit non seulement de prendre en compte la pénibilité dans le calcul du temps d'activité pour un départ en retraite anticipé, mais aussi de permettre des reconversions pour ne pas passer toute sa carrière, quand cela est possible, en situation de pénibilité abrégant l'espérance de vie.

Enfin, sur la gouvernance dans la durée de notre système de retraite, l'UNSA approuve l'idée de fixer un certain nombre d'indicateurs pour permettre des ajustements périodiques et non anxiogènes. Toutefois, la décision finale ne saurait résulter de ratios automatiques mais doit revenir aux politiques. A cet égard, l'UNSA considère que l'indexation des salaires portés au compte est la condition du maintien du taux de remplacement des retraites. La désindexation aurait, à long terme et de façon dissimulée, des conséquences très importantes. Pour l'UNSA, il est exclu que cet élément puisse devenir la variable d'ajustement des retraites

Le premier ministre nous a indiqué que les ministres concernées (M. Touraine et M. Lebranchu) nous recevraient tout au long du mois de juillet pour examiner tous les points de la réforme.

Commissaire général à la stratégie et à la prospective, Jean Pisany-Ferry rencontre l'UNSA

Récemment nommé à la tête de ce tout nouveau commissariat qui se substitue au précédent Comité d'analyse stratégique, Monsieur Pisany-Ferry a précisé les missions de cette instance placée auprès du Premier ministre : travaux prospectifs et stratégiques, évaluation des politiques publiques, centre de ressources en matière de pratiques de concertation et de débat public...

Dans ce cadre, l'association des organisations syndicales au travail du CGSP a été plus particulièrement évoquée lors de cette rencontre.

L'UNSA a rencontré Olivier Dussopt, rapporteur du 1er volet du projet de loi de décentralisation

L'UNSA a rencontré le 26 juin dernier Olivier Dussopt, député, rapporteur du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. L'UNSA a insisté sur ce qui apparaît aujourd'hui comme un gâchis.

Le découpage en trois du projet initial à une semaine de son passage en conseil des ministres et le détricotage en règle opéré par le sénat en première lecture traduisent la force des égoïsmes territoriaux qui sont bien éloignés de l'intérêt général.

L'assemblée nationale doit entreprendre l'examen de ce projet de loi, en séance publique, le 16 juillet prochain.

Le sénat a adopté le 6 juin un projet de loi profondément remanié. Il a purement et simplement supprimé les articles 1 et 5 du projet initial, à savoir le pacte de gouvernance territoriale écartant du même coup la principale raison d'être de la conférence territoriale de l'action publique.

Ainsi, c'est la gouvernance définie à l'origine qui est décapitée. A la place de cet article 1, le sénat fait l'éloge de la commune qui devient le pivot de l'organisation et du dialogue territorial, ce qui traduit un changement complet d'orientation. Il ressuscite les pays appelés les « pôles ruraux d'aménagement et de coopération ». Un amendement sénatorial donne à l'État la possibilité de déléguer par convention à une collectivité territoriale qui en fait la demande, l'exercice de tout ou partie de certaines compétences. Cet amendement ouvre un champ d'expérimentation pour les collectivités territoriales qui demande un suivi attentif.

La suppression de la métropole de Paris et la création des métropoles de Lyon et d'Aix-Marseille-Provence ont suscité un débat approfondi. Nous avons également souligné le manque de concertation avec les organisations syndicales, les restrictions budgétaires qui vont frapper les collectivités territoriales au moment où la réforme est entreprise et demande des mesures d'accompagnement notamment pour les personnels.

En réponse, Olivier Dussopt nous a indiqués que l'assemblée nationale reviendrait à l'esprit initial du projet de loi. Il a défendu l'intérêt des pays, fait la différence entre délégation et expérimentation, précisé que l'harmonisation des régimes indemnitaires relevait des collectivités territoriales et insisté sur le rôle des conseils de développement.

Ambition 2017 les unions régionales et départementales se mobilisent

Les réunions continuent : Picardie avec Jean Grosset, Ain et Nord pas de Calais avec Florence Dodin ; Midi Pyrénées avec Dominique Corona.

C'est chaque fois une journée de travail pour préparer avec les militants les actions de développement de l'UNSA : diffusions TPE, élections dans la fonction publique, meilleure structuration des UD...

L'UNSA a participé au sommet alternatif de la jeunesse à Berlin

Le 3 juillet dernier, une initiative franco-allemande, présidée par Angela Merkel et François Hollande a eu lieu à Berlin. Cette réunion a rassemblé les ministres du Travail et de l'Emploi des 28 pays membres de l'Union Européenne et leur a permis d'officialiser leur accord pour un dispositif d'aide à l'emploi des jeunes de 18 à 25 ans.

Parallèlement à cette initiative, les jeunes syndicalistes de France, d'Allemagne et de nombreux pays européens (Pologne, Espagne, Italie, Portugal, Grèce, Irlande, Belgique...) se sont réunis pour un sommet alternatif de la jeunesse au cours duquel ils ont fait connaître leurs revendications.

Rassemblés à quelques pas des ministres européens, ils ont exigé six mesures phares qui sont les suivantes :

- Un plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, le principe de la garantie jeunes et de son financement devant être mis en œuvre dans les plus brefs délais.
- Un engagement sur un financement à long terme de cette garantie jeunes qui ne pourra se suffire des 6 milliards d'euros réservés sur le budget 2014 - 2020.
- La mise à disposition des moyens financiers du fonds social européen.
- Un encadrement des stages et la définition par les partenaires sociaux d'un cadre de qualité pour ces stages.
- La concrétisation et le financement du pacte pour la croissance et l'emploi conclu il y a un an et qui est jusqu'ici resté une déclaration de pure forme.
- La mise en place de systèmes de formation en alternance de qualité.

Lors de ce rassemblement, Emilie Trigo, de l'UNSA a pris la parole au nom des jeunes syndicalistes français, exigeant que les engagements pris par les ministres du travail et de l'emploi des pays membres de l'Union Européenne soient tenus et confortés par des actes concrets.

Égalité femmes-hommes : un projet de loi original par son approche globale

Le projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes présenté au conseil des ministres du 3 juillet propose une approche intégrée de l'égalité dans tous ses aspects : professionnel, personnel, familial et sociétal. Pour l'UNSA, c'est une bonne démarche qui peut permettre de promouvoir une effectivité de l'égalité entre les femmes et les hommes, de faire évoluer les mentalités et de lutter contre les discriminations et les attitudes sexistes.

Ce projet, qui a le mérite d'être concret, ne sera pleinement effectif que s'il est accompagné de moyens à la hauteur des ambitions.

Les mesures visant une meilleure articulation vie professionnelle, vie familiale devraient permettre un partage plus équitable des tâches domestiques. Cependant, l'UNSA regrette que rien ne soit prévu pour aider les femmes à mieux réintégrer le monde du travail après le congé parental. La mise en place d'un droit spécifique à la formation paraît ainsi essentielle.

L'UNSA salue les mesures prévues pour lutter contre la pauvreté, comme celles visant à lutter contre les violences faites aux femmes.

Pour l'UNSA, ce projet constitue une première étape de l'approche globale pour l'égalité, dont l'objet doit bien être de viser l'effectivité. Dans cette optique, l'UNSA demande notamment la mise en place d'indicateurs pour suivre l'évolution des dispositifs promulgués.

[Droits de l'Homme](#)

[Une assemblée plénière de la CNCDH très riche](#)

L'assemblée plénière de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) s'est tenue le 27 juin dernier au Conseil économique, social et environnemental. Cette assemblée plénière a adopté cinq avis : sur l'identité de genre et la procédure de changement de la mention de sexe à l'état civil, sur l'effectivité des droits des personnes âgées, sur les placements d'enfants, sur la probité, sur l'indépendance de la justice. L'UNSA qui a participé aux travaux de l'après midi a approuvé les trois derniers.

Dans le premier avis, la CNCDH s'inquiète de la grande vulnérabilité sociale des personnes transidentitaires, trop souvent stigmatisée. Afin de remédier à cette situation hautement discriminatoire et de redonner aux personnes trans leur dignité, elle estime nécessaire une refonte de la législation française concernant l'identité de genre, comme le préconisent les institutions internationales et européennes. La CNCDH propose de remplacer les termes « identité sexuelle » par « identité de genre » en rappelant que s'affirmer homme ou femme n'est pas une question de choix ni de volonté, et ne relève pas d'une décision arbitraire, conjoncturelle ou fantasmatique. Quant au processus de changement de sexe à l'état civil, la CNCDH considère que les personnes concernées subissent actuellement un traitement discriminatoire.

La CNCDH insiste, dans le second avis, sur l'effectivité des droits des personnes âgées ce qui requiert, avant tout, une lutte contre les discriminations. L'avis formule un certain nombre de recommandations.

A propos des placements d'enfants et de l'assistance éducative, la CNCDH recommande de remettre la famille au centre de la réflexion. En effet, tout doit être mis en oeuvre pour maintenir et préserver, autant que possible, les liens familiaux dans le cadre de la protection de l'enfance et de l'assistance éducative.

Sur la probité, la CNCDH se prononce pour la fin du cumul des mandats. Une telle réforme devrait être plus ambitieuse et plus large que le projet de loi organique interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur et le projet de loi interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de représentant au Parlement européen.

Le dernier avis se prononce résolument pour l'indépendance de la Justice. Pour ce faire, il est nécessaire de clarifier les liens entre le Garde des Sceaux et le parquet, de reconnaître une plus grande indépendance au parquet, de prohiber les instructions individuelles, de refonder l'indépendance d'un véritable pouvoir judiciaire notamment par un Conseil supérieur de la magistrature aux pouvoirs renforcés, et de rendre la police judiciaire à la Justice.

Vous pouvez consulter les avis de la CNCDH sur le site : www.cncdh.fr

[UNSA Mag 154](#)

[L'UNSA Mag 154 va bientôt arriver. Il est entièrement consacré aux 20 ans de l'UNSA.](#)

Vingt ans que l'UNSA a été créée et vingt ans que des femmes et des hommes, autour de valeurs partagées, ont la volonté d'ancrer cette organisation nouvelle dans le paysage syndical français.

Parce qu'elle a ses valeurs chevillées au corps, parce qu'elle revendique un syndicalisme qui informe sur leurs droits et défend tous les salariés, parce qu'elle revendique une vraie démocratie sociale, parce qu'elle veut un syndicalisme réformiste fort dans ce pays, parce qu'elle croit à un syndicalisme respectueux de ses composantes, parce que l'UNSA est aussi et surtout une belle aventure humaine, de nombreux salariés sont venus la rejoindre, des milliers de militants et militantes se sont engagé(e)s pour la faire progresser.

Leurs défis : inventer au jour le jour un nouveau militantisme, s'engager dans un projet de rassemblement et d'unification syndicale, dessiner un avenir ouvert sur l'Europe et le monde, en un mot... imaginer le syndicalisme de demain

[Pendant les congés, UNSA Info interrompt sa parution](#)

Vous retrouverez UNSA-Info après les congés d'été. Suivez l'actualité sur <http://www.unsa.org/>

L'équipe nationale vous souhaite de bonnes vacances.